PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mil cinq, le 13 mars, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune d'Arbanats dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, Maire.

Date de convocation : 03.03.2025 Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de votants : 10

PRÉSENTS: Aline TEYCHENEY, Corine RIEHS, Philippe RIMAUD Fabrice REYNAUD Amandine DEGUILLEM, Sandrine LARQUEY, Virginie PORTE-PETIT, Aurélia URBANSKI, Sébastien GUILLAMET, Cyrille MARTY

ABSENTS EXCUSES : Nicolas GOBIN
Secrétaire de séance : Philippe RIMAUD

ORDRE DU JOUR:

- Avis PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01
- Questions diverses :
 - * Courrier de la Poste suite accident voiture postale rue Abbé Belet

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-5: Avis PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01

Le cabinet d'Avocats LEX URBA a déposé pour la SAS RANCHERE un recours gracieux et demande indemnitaire concernant l'arrêté en date du 10.02.2025 refusant le permis d'aménager modificatif n° 33007 24 P0002 M01.

Par ce recours, reçu en mairie le 28.02.2025, la SAS RANCHERE demande à ce que la décision de refus soit retirée et que le PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01 soit accepté.

Considérant que l'objet du PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01 consiste à porter le projet initial de 12 lots à bâtir à 18 lots à bâtir,

Considérant que les motivations de l'arrêté de refus en date du 10.02.2025 ne s'appuient pas sur un aspect règlementaire,

Considérant toutefois, que le projet de modification ne respecte pas les Orientations d'Aménagement prévues sur le secteur de La Rieste.

Les élus, après avoir pris connaissance dudit recours et après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- De maintenir le refus concernant le PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01,
- De rejeter le recours gracieux de la SAS RANCHERE concernant l'arrêté en date du 10.02.2025 refusant le permis d'aménager modificatif n° 33007 24 P0002 M01,
- De retirer l'arrêté du 10.02.2025
- D'établir un nouvel arrêté de refus concernant le PA modificatif n° 33007 24 P0002 M01 au motif du non-respect de l'Orientation d'Aménagement prévu par le Plan Local d'Urbanisme sur le secteur de La Rieste.

QUESTIONS DIVERSES:

Courrier de la Poste suite accident voiture postale rue Abbé Belet

Pour rappel une voiture de la poste a été percutée par un véhicule au niveau du virage route de la Fontanette / rue Abbé Belet en remontant vers le bourg.

La poste souhaiterait que cet endroit soit sécurisé.

M Philippe RIMAUD propose d'installer un stop en bas de la rue Abbé Belet (direction rue du Couloumeys) ainsi qu'un miroir. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.

 Après diverses discussions avec le service urbanisme de la CDC Convergence Garonne, la commune a réussi à faire inscrire la projet du parking de la gare dans le zonage du PLUI.

Fin de séance 21h15

La présidente Aline TEYCHENEY



Le secrétaire de séance Philippe RIMAUD